

# MODALITÉS FINANCIÈRES 2018-2019

## Contribution des familles:

Montant de la contribution familiale **480,00 €** par enfant et par an .

*Les réductions familles nombreuses :*

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

! -25 % sur la contribution familiale du 2<sup>ème</sup> enfant soit **840,00 € pour deux enfants**

! -50% sur la contribution familiale du 3<sup>ème</sup> enfant soit **1080,00 € pour trois enfants**

! Contribution familiale gratuite pour le 4<sup>ème</sup> enfant soit **1080,00 € pour 4 enfants**

## Demi-pension:

1. La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents. Pour l'année scolaire 2018/2019 elle s'élève à **572,00 €** par an et par enfant

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de 8 à 15 jours civils, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées; en cas de déménagement ou d'exclusion définitive les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

2. Repas occasionnel: **4,40 €**

L'élève peut se procurer un ticket-repas le matin à l'accueil. Les parents peuvent également acheter un carnet de 10 tickets auprès du secrétariat et remettre ticket par ticket à leur enfant.

3. La facturation de la demi-pension est annuelle. Il est cependant conseillé aux familles de régler mensuellement.

## Prestations scolaires facultatives:

- Garderie du soir de 17h15 à 18h20 par élève et par soir: **2,60 €** par enfant et par soir

## Frais de dossier: 15,00€

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.